



---

## **CODE DE CONDUITE À L'ÉGARD DE L'UTILISATION DES MÉDIAS SOCIAUX**

---

Version de mai 2013

## **CODE DE CONDUITE SUR L'UTILISATION DES MÉDIAS SOCIAUX**

### **PRÉAMBULE**

Les médias sociaux favorisent la collaboration, l'interaction ainsi que le partage d'informations et d'opinions. Le Conservatoire reconnaît la contribution positive que ces plateformes peuvent avoir pour la vie de l'institution, sa clientèle et ses employés.

En intégrant les médias sociaux à ses outils de communication, le Conservatoire dispose d'un canal supplémentaire permettant l'échange, la collaboration et l'interactivité pour rejoindre directement et efficacement sa clientèle, son personnel, les milieux artistiques et la population en général. L'utilisation des médias sociaux permet au Conservatoire de diffuser rapidement de l'information sur ses programmes et ses activités, d'améliorer sa visibilité et de favoriser le rayonnement de ses élèves, diplômés et professeurs. De plus, elle suscite une plus grande fréquentation de son site Web, celui-ci demeurant le pivot de ses communications dans Internet.

### **OBJECTIF**

Le Conservatoire souhaite établir et diffuser des balises d'utilisation claires afin que chacun se serve des médias sociaux de façon appropriée, judicieuse et responsable. Ce code de conduite a pour principal objectif de s'assurer que tout utilisateur participant aux activités du Conservatoire dans les médias sociaux contribue d'une façon pertinente et courtoise, dans le respect des lois du Québec et des politiques et règlements de l'institution. Elle vient préciser les politiques suivantes, sans s'y substituer :

- Politique sur la diffusion de l'information du Conservatoire;
- Politique sur la sécurité de l'information;
- Politique sur l'utilisation des technologies.

Les politiques du Conservatoire ont préséance sur le présent code de conduite.

### **DÉFINITION DES MÉDIAS SOCIAUX**

Selon le Grand dictionnaire terminologique, un média social est un média numérique basé sur les technologies du Web qui vise à faciliter la création et le partage de contenu généré par les utilisateurs, la collaboration et l'interaction sociale. Les médias sociaux utilisent l'intelligence collective dans un esprit de collaboration en ligne. Ils permettent aux internautes de créer ensemble du contenu, de l'organiser, de le modifier et de le commenter.

Parmi les applications associées aux médias sociaux, mentionnons à titre d'exemples : les blogues, les encyclopédies collaboratives (Wikipédia), les réseaux sociaux (MySpace, Facebook, LinkedIn), le partage de vidéos (YouTube, Vimeo), le partage de photos (Flickr) et le microblogage (Twitter).

### **ANIMATION**

La direction des communications et des relations publiques du Conservatoire assure la gestion et l'animation de ses comptes ou pages dans les réseaux sociaux, notamment dans YouTube, Facebook, Twitter et Vimeo. Toute publication sur les réseaux sociaux du Conservatoire doit être approuvée par sa direction des communications et des relations publiques.

La Directrice des communications et des relations publiques peut désigner des animateurs/trices de communauté dans les différents établissements et unités administratives

du Conservatoire. L'animateur/trice de communauté conservera en tout temps un discours correspondant aux normes institutionnelles, en utilisant la formule du "nous", le nom officiel du Conservatoire, son acronyme (CMADQ) ou le nom du compte (par exemple « ConservatoireQc » dans YouTube).

Le site Web du Conservatoire demeure le pivot de la diffusion de l'information dans Internet et doit donc être considéré comme la source officielle.

### **CODE DE CONDUITE**

- L'utilisation des médias sociaux à des fins professionnelles est autorisée aux seules personnes désignées par la Directrice des communications et des relations publiques.
- L'utilisation des médias sociaux à des fins personnelles par les employés, que ce soit avec les équipements du Conservatoire ou leurs équipements personnels, ne doit jamais entrer en conflit avec leur prestation normale de travail.
- De la même façon, l'utilisation des médias sociaux par les élèves dans les locaux du Conservatoire ne doit pas nuire à leurs activités d'apprentissage ni à celles des autres élèves.
- Les opinions et points de vue exprimés par les élèves, les employés et les professeurs de l'institution dans les médias sociaux ne doivent pouvoir être interprétés comme des positions officielles du Conservatoire. Tout utilisateur des médias sociaux, traitant du Conservatoire, est personnellement responsable du contenu qu'il publie dans ces sites ou dans toute autre plateforme de contenu.
- La liberté d'expression doit s'exercer dans le respect des autres et des droits protégés par la loi tels que le droit au respect de la vie privée et de la réputation. Il est donc primordial que l'utilisateur s'identifie et s'exprime de façon adéquate, respectueuse et constructive.
- L'utilisateur ne doit pas divulguer d'information stratégique ou confidentielle à propos du Conservatoire, de ses établissements, de ses élèves ou de son personnel dans les médias sociaux. En cas de doute, l'utilisateur doit demander l'avis d'un supérieur, d'un professeur ou du directeur.
- Aucun contenu litigieux concernant le Conservatoire, son personnel ou ses élèves ne sera toléré dans les médias sociaux. Constituent notamment un contenu litigieux au sens du présent code de conduite :
  - tout message contenant de l'information confidentielle (ex. : renseignements personnels);
  - tout document (textes, photos, enregistrements sonores ou vidéos, etc.) publié ou affiché sans le consentement des auteurs;
  - tout matériel ou propos diffamatoire, haineux, raciste, xénophobe, homophobe, sexiste ou disgracieux;
  - tout commentaire déplacé ou désobligeant, pouvant être interprété comme de l'intimidation, une attaque, une insulte, du harcèlement ou du chantage;
  - tout contenu pouvant intimider les autres, les blesser ou nuire à leur réputation et à leurs relations (cyber-intimidation);
  - tout message publié à plusieurs reprises, hors sujet ou contenant de l'information erronée.
  - en tout temps, l'utilisateur devrait s'exprimer dans un français correct, sans abréviation et sans faute.

## **SANCTIONS**

Toute violation aux politiques du Conservatoire ou à ce code de conduite lors d'activités dans les médias sociaux entraînera des mesures administratives ou disciplinaires.